

PROTOCOLE POUR LES ACTIVITÉS

Duché de Bicolline

Vous trouverez dans ce guide le protocole sanitaire et de conduite à respecter pour la reprise des activités de Bicolline. La crise de la Covid-19 a forcé la fermeture temporaire de la coopérative, la mise à pied de notre personnel et l'arrêt de toutes nos activités. Dans un cadre de relance et afin de vous accueillir à nouveau sur les terres du Duché de Bicolline et vous offrir des activités adaptées pour notre sécurité à tous, nous avons bâti un plan d'intervention regroupant une série de mesures visant à prévenir et à contrôler les risques d'infections à la Covid-19. Ces mesures mises en place sont conformes aux recommandations de la santé publique et seront rigoureusement appliquées par notre coopérative. La santé et la sécurité de nos employés ainsi que celle de toute la communauté de joueurs et leurs proches sont notre priorité.



CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT LES ACTIVITÉS

- L'inscription en ligne pour les activités est obligatoire pour y participer. Il n'y a aucune inscription possible sur place.
- **Si vous êtes malades ou avez des symptômes s'apparentant à la Covid-19 ou si votre température est égale ou supérieure à 38°C, merci de ne pas vous présenter.**
- **À votre arrivée vous devrez signer une décharge confirmant que nous n'avez reçu aucune consigne d'isolement de la santé publique ou de votre médecin et que vous n'avez aucun symptôme compatible avec la Covid-19**

Symptômes de la COVID-19

1 symptôme parmi ceux-ci ou 2 symptômes parmi ceux-ci

Apparition ou aggravation d'une toux, fièvre (38°C et plus), difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût)

Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense, perte importante de l'appétit), mal de gorge, diarrhée

- À votre arrivée à l'accueil, votre température sera prise à l'aide d'un thermomètre sans contact. Si votre température est de 38°C et plus, l'accès au terrain vous sera refusé et votre inscription remboursée. Il s'agit d'une mesure complémentaire pour protéger nos participants et notre personnel. La superposition de plusieurs mesures renforce le potentiel d'atténuation des risques dans son ensemble.
- Les poignées de mains, les accolades et tout autre contact physique doivent être évités.
- Un maximum de 250 personnes total sur le terrain est accepté, incluant le personnel du Duché de Bicolline.
- La zone d'activité est clairement délimitée, elle s'étend sur le quartier artisan autour de l'Auberge. Merci de rester dans le périmètre autorisé.



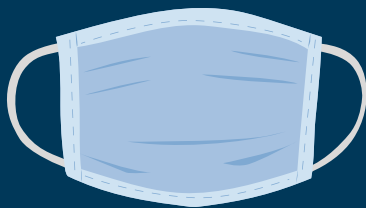
ARRIVÉE

- Le site ouvre à 14h le samedi de l'activité.
- Stationnez votre véhicule dès votre arrivée sur l'un de nos stationnements (aucune voiture sur le débarcadère)
- Aucune arrivée possible le vendredi.
- **Uniquement les propriétaires de cession peuvent loger dans leur bâtiment après l'activité en respectant les quotas de 10 personnes provenant d'un maximum de 3 familles différentes.**
- Les cessionnaires doivent avoir quitté le site du Duché de Bicolline pour midi le dimanche.

AUBERGE ET SANITAIRES

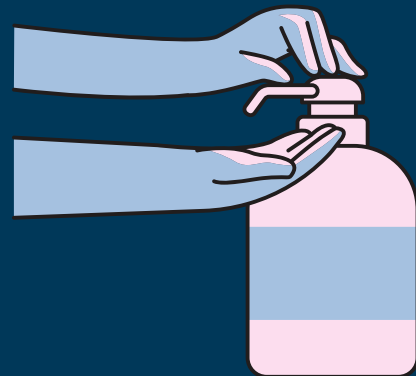
- L'auberge est un établissement public, le port du masque est donc obligatoire pour y entrer.
- Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée de l'Auberge, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
- Pour accéder à l'Auberge vous devrez entrer par l'entrée principale et quitter par la porte de terrasse.
- Un nombre restreint de tables et bancs distancés seront disposés à l'Auberge et sur la terrasse. Ce sont les seuls endroits où vous pouvez rester dans l'Auberge. Aucune personne debout, aucun attroupement dans l'Auberge. Ex: Une table avec 4 bancs peut recevoir 4 personnes assises maximum.

- Le bloc sanitaire sera ouvert et sera nettoyé à toutes les 3 heures en journée.
 - Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée du bloc sanitaire, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
 - Le port du masque est obligatoire dans le bloc sanitaire.
- Des points d'eau seront accessibles et identifiés. Ces points d'eau sont réservés strictement pour l'approvisionnement en eau potable et en aucun cas ceux-ci doivent être utilisés comme point de lavage des mains.
 - À chaque point d'eau vous trouverez du produit désinfectant, merci de désinfecter vos mains avant l'utilisation du robinet.
- 5 lavabos sont accessibles au bloc sanitaire, pour vous permettre de laver vos mains à l'eau et au savon en tout temps. Nous vous invitons à les utiliser.
- En soutien au bloc sanitaire, deux îlots de toilettes chimiques seront disposés à proximité de l'aire d'activité. Elles seront désinfectées une fois aux trois heures.
- L'espace extérieur entourant l'Auberge est vaste et sera emménagé en conséquence pour les activités.
- Le bar et l'Auberge seront fermés à 23h.
- Dès 23h nous vous invitons à quitter les lieux en regagnant votre bâtiment (cessions seulement) ou en rentrant chez-vous.



**Le port du masque est
nécessaire dans
l'Auberge et le Bloc
sanitaire**

**Merci de vous
désinfecter/laver les
mains régulièrement et
aux points mentionnés
sur place**



L'information contenue dans ce document pourrait se voir adaptée en vue des consignes sanitaires et gouvernementales annoncées.

Ce document a été soumis et approuvé par le Ministère de la Santé Publique.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET COLLABORATION.

NOUS AVONS HÂTE DE VOUS REVOIR SUR LES TERRES DU DUCHÉ!

Au plaisir,
L'équipe du Duché de Bicolline